

**S.E.C.I.F**

**SYNDICAT ÉNERGIE CHIMIE ÎLE-DE-FRANCE**

**Syndicat professionnel**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Conseil syndical d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

*Excédent  
67 749 €*

**Syndicat Énergie Chimie Île-De-France**

7/9, rue Euryale Dehaynin

75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CONSEIL SYNDICAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux membres du conseil syndical,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil syndical, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat Energie Chimie Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **S.E.C.I.F. SYNDICAT ÉNERGIE CHIMIE ÎLE-DE-FRANCE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2021*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes annuels « Observation sur le périmètre des comptes », qui expose en page 8 le processus mené par le syndicat pour intégrer dans ses comptes les informations financières des « sections syndicales ».

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé l'application du processus mis en place par le syndicat pour intégrer dans ses comptes les opérations financières des sections syndicales. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil syndical.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil syndical relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'exécutif du syndicat.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de du syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**S.E.C.I.F. SYNDICAT ÉNERGIE CHIMIE ÎLE-DE-FRANCE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 25 mai 2022*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

  
Xavier HUAULT-DUPUY

## Bilan Actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	15 718	14 554	1 164	2 498
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	26 306	-	26 306	26 306
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total I</b>	<b>42 024</b>	<b>14 554</b>	<b>27 470</b>	<b>28 804</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	600	-	600	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Créances - Cotisations à recevoir	2 609	-	2 609	3 965
Autres créances	7 561	-	7 561	37 025
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	126 913	-	126 913	126 463
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	848 572	-	848 572	744 756
Charges constatés d'avance	2 679	-	2 679	1 959
<b>Total II</b>	<b>988 933</b>	<b>-</b>	<b>988 933</b>	<b>914 168</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 030 957</b>	<b>14 554</b>	<b>1 016 403</b>	<b>942 972</b>

## Bilan Passif

	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		-
Réserves pour projets de l'entité	225 000	200 000
Autres réserves	648 884	506 319
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	67 749	167 565
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>941 633</b>	<b>873 884</b>
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
<b>Total I</b>	<b>941 633</b>	<b>873 884</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 663	45 524
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	17 142	16 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	9 654	6 492
Instruments de trésorerie	156	-
Produits constatés d'avance	155	250
<b>Total IV</b>	<b>74 770</b>	<b>69 088</b>
Ecart de conversion passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 016 403</b>	<b>942 972</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 000 958	1 024 343
Ventes de biens et de services	24 201	5 601
Ventes de biens	-	-
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	24 201	5 601
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	4 391	10 039
Concours publics et subventions d'exploitation	4 391	10 039
Versements des fondateurs ou contributions de la dotation consacrée	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	-	1 148
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	6 848	10 653
<b>Total I</b>	<b>1 036 397</b>	<b>1 051 784</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	13 196
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	255 167	150 148
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	356	452
Salaires et traitements	67 381	61 701
Charges sociales	26 153	23 484
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 334	1 731
Dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	618 886	633 281
<b>Total II</b>	<b>969 278</b>	<b>883 992</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>67 120</b>	<b>167 791</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	737	1 446
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total III</b>	<b>737</b>	<b>1 446</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>737</b>	<b>1 446</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>67 857</b>	<b>169 238</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	-	352
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
<b>Total V</b>	<b>-</b>	<b>352</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	-	1 874
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>Total VI</b>	<b>-</b>	<b>1 874</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-</b>	<b>1 522</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	108	150
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>1 037 135</b>	<b>1 053 582</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>969 386</b>	<b>886 016</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>67 749</b>	<b>167 565</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation : SECIF C.F.D.T.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de à paramétrer euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 67 679 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Description de l'objet social, des activités réalisées et des moyens mis en œuvre

#### 1.1- Objet social

Le SECIF est le Syndicat Energie Chimie d'Ile-de-France qui a un but non lucratif (loi 1901). Le SECIF est affilié à la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) et s'inspire, dans son action, de la déclaration de principe et des statuts de cette Confédération ainsi que des orientations définies dans les congrès confédéraux. Il adhère à la « Déclaration de principe » préambule des statuts de la Confédération (approuvé par 70.11% des mandats les 6 et 7 novembre 1964 au congrès de Paris)

#### 1.2- Activités

Le syndicat s'engage à obtenir de nouveaux droits pour les salariés et réduire les inégalités. Les 5 valeurs du SECIF sont l'Autonomie, la Démocratie, l'Émancipation, l'Indépendance et la Solidarité.

Le SECIF est constitué entre les salarié(e)s se réclamant de la CFDT et qui adhèrent aux présents statuts conformément au Code du travail. Il regroupe les salariés situés sur le territoire administratif de l'Ile-de-France, composé des départements : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, des entreprises :

- du caoutchouc,
- des industries chimiques,
- des industries électriques et gazières,
- du papier-carton,
- du pétrole,
- de la pharmacie,
- de la plasturgie,
- du verre,
- des branches et activités connexes, appelées "branches professionnelles" quand elles ne sont pas distinguées dans la suite des statuts.

Peuvent également faire partie du syndicat les salariés relevant du champ professionnel et géographique du syndicat défini au présent article s'ils sont :

- apprentis, en formation, âgés d'au moins 16 ans, sauf opposition de leur père, mère ou tuteur ;
- au chômage ainsi qu'en situation de cessation anticipée d'activité.

Les retraités issus des branches précitées, conformément aux Statuts et Règlements Intérieurs de la CFDT et de son Union Confédérale des Retraités, sont adhérents des UTR mais restent organisés au sein du syndicat dans un comité territorial de Retraités qui s'organise dans le syndicat conformément aux Statuts et Règlements Intérieurs de la CFDT et de son Union Confédérale des Retraités.

### 1.3- Moyens mis en œuvre

Le Syndicat assure son fonctionnement dans la limite de ses ressources propres. Les ressources du Syndicat sont constituées notamment par :

- les cotisations collectées auprès des adhérents,
- des souscriptions, subventions, dons, legs et contributions volontaires,
- les produits des fonds placés,
- la participation possible des sections syndicales d'entreprises pour financer l'application des objectifs déterminés en commun.

Dans le cadre de son plan de travail et après avoir examiné la mutualisation possible, notamment pour le développement et la syndicalisation, le syndicat pourra faire appel aux fonds de développement fédéral et confédéral.

## 2. Faits significatifs de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par la tenue du 7<sup>ème</sup> congrès qui a eu lieu le 11 et 12 octobre 2021 aux Gâtines à Verrières-le-Buisson en accueillant près de 270 participants.

La pandémie de la Covid 19 a eu un impact plus limité sur l'exercice du fait de la limitation des restrictions sanitaires sur l'exercice 2021.

## 3. Principes comptables retenus

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Observation sur le périmètre des comptes :

Conformément à l'article 4 de ses statuts, le Syndicat a mis en place des sections syndicales. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par les statuts et le règlement intérieur du Syndicat. Ces structures n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation du syndicat. Les fonds de droit syndical gérés par les sections syndicales sont intégrés dans les comptes du syndicat.

Le Syndicat a engagé depuis plusieurs exercices un travail de recensement et de collecte de ces informations financières. A ce jour, l'exhaustivité n'est pas atteinte et 6 sections sont intégrées dans les comptes au 31 décembre 2021.

Le syndicat s'est engagé à parfaire son organisation et à renforcer la transparence financière vis-à-vis de ces sections. Le travail de recensement des sections du syndicat a conduit à intégrer la comptabilité de 6 sections dans les comptes de l'exercice, pour un total de dépenses de 946 € et 4.409 € de total de recettes.

#### 4. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

#### 5. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations. Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-1 et 511-2 dudit règlement.

##### a- Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Les versements des cotisations sont comptabilisés selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T. En conformité avec le règlement N°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

##### b- Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (N°2009-10 – Annexe – Règles comptables des organisations syndicales) il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

#### 6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### 7. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

**8. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par le « SECIF CFDT ». Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**9. Stocks**

Néant.

**10. Créances clients, autres créances et produits à recevoir**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

**11. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées en 2021 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

**12. Participations aux événements récurrents pluriannuels**

Le SECIF C.F.D.T. présente, au pied de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des événements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

**13. Réserves**

Les fonds de réserves correspondent au cumul des résultats antérieurs ; ces derniers sont affectés d'une part à la consolidation des équilibres financiers du SECIF C.F.D.T et d'autre part, au financement de projets spécifiques (congrès, élections, etc.)

**14. Emprunts et dettes financières divers**

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

**15. Dettes fournisseurs et charges à payer**

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

**16. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

Le « SECIF C.F.D.T » enregistre une provision pour congés payés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

**17. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés en 2021 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

## Notes sur le bilan et le compte de résultat

### Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions sur sol propre	-	-	-	-
- Constructions sur sol autrui	-	-	-	-
- Installations générales, agencements aménag. const.	-	-	-	-
- Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
- Installations générales, agencements aménag. divers	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-
- Matériel de bureau et informatique mobilier	15 718	-	-	15 718
- Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
- Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 718</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 718</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
- Autres participations	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	26 306	-	-	26 306
- Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>26 306</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 306</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>42 024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 024</b>

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions sur sol propre	-	-	-	-
- Constructions sur sol autrui	-	-	-	-
- Installations générales, agencements aménag. const.	-	-	-	-
- Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
- Installations générales, agencements aménag. divers	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 220	1 334	-	14 554
- Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 220</b>	<b>1 334</b>	<b>-</b>	<b>14 554</b>

**Stocks**

Néant.

**État des créances****1.1.1 Créances**

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

**1.1.2 Autres créances**

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formation.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	600	600	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-
Autres	10 170	10 170	-
Charges constatées d'avance	2 679	2 679	-
<b>Total</b>	<b>13 449</b>	<b>13 449</b>	<b>-</b>

**Produits à recevoir**

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	-
Personnel - produits à recevoir	-
Charges sociales - produit à recevoir	-
Impôts et taxes - produits à recevoir	-
Divers - produits à recevoir	2 638
Disponibilités - produits à recevoir	-
<b>Total</b>	<b>2 638</b>

**Disponibilités**

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse de le SECIF C.F.D.T.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges engagées sur l'exercice et se rapportant à l'exercice suivant.

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 679	-	-
<b>Total</b>	<b>2 679</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Fonds de réserves

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous en lien avec l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

#### Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	706 319	167 565	-	-	873 884
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	167 565	167 565	67 749	-	67 749
<b>Situation nette</b>	<b>873 884</b>	<b>-</b>	<b>67 749</b>	<b>-</b>	<b>941 633</b>
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>873 884</b>	<b>-</b>	<b>67 749</b>	<b>-</b>	<b>941 633</b>

### États des provisions et dépréciations

Néant.

### État des emprunts et dettes financières divers

Néant.

### Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

### Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an.

**Autres dettes**

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

**Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (*)	-	-	-	-
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-	-
- à 1 an au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 663	47 663	-	-
Dettes des legs et donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	17 142	17 142	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes (**)	9 810	9 810	-	-
Produits constatés d'avance	155	155	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 770</b>	<b>74 770</b>	-	-

**Charges à payer**

	Montant
Factures non parvenues	-
Personnel - congés à payer	6 664
Personnel - autres charges à payer	-
Charges s/provision congés à payer	2 996
Organismes sociaux à payer	-
Etat charges a payer	-
Autres charges à payer	8 293
<b>Total</b>	<b>17 954</b>

**18. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Ils s'élèvent à 155 € au 31 décembre 2021.

	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	155	-	-
<b>Total</b>	<b>155</b>	-	-

## Autres informations

### 19. Ressources annuelles

Le SECIF C.F.D.T. a perçu 419 860 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

Rubriques	2021	2020
<i>Cotisations</i>	1 000 958	1 024 343
<i>Reversements</i>	- 617 275 -	632 528
<i>Ventes de prestations de service</i>	24 201	5 601
<i>Subventions</i>	4 391	10 039
<i>Autres produits</i>	6 848	11 800
<i>Produits financiers</i>	737	1 446
<b>Total</b>	<b>419 860</b>	<b>420 702</b>

### 20. Contributions en nature

Le SECIF C.F.D.T. se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit. Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein du « SECIF C.F.D.T » est renouvelable.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 4 équivalents temps plein (ETP) en 2021.

### 21. Militantisme

Le SECIF C.F.D.T. par simplification, ne valorise pas l'action de ses bénévoles car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante. Le SECIF C.F.D.T bénéficie de locaux mis à disposition par certaines municipalités pour certaines U.L.

### 22. Effectif au 31 décembre 2021

L'effectif est composé au 31 décembre 2021 de 2 personnes.

### 23. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

### 24. Engagements hors bilan

#### 1.1.3 Engagements donnés et reçus

Néant.

#### 1.1.4 Engagements de retraite

Conformément à l'article 831-4 du règlement ANC 2014-03, les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés. Compte tenu du caractère non significatif de ces engagements au regard de l'âge et de l'ancienneté des salariés, ils ne sont pas calculés au 31 décembre 2021.

**25. Compte épargne temps**

Néant.

**26. Engagements de crédit-bail**

Néant.